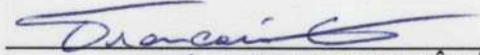


**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement fédéral de respecter ses engagements internationaux et l'objectif de réduction des gaz à effet de serre tel qu'établi par le Protocole de Kyoto en contribuant financièrement à la mise en oeuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 24 MAI 2006.**

**Québec, ce vingt-quatrième jour de mai 2006**

  
**FRANÇOIS CÔTÉ**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

